

DECISION DU PRESIDENT.CA 0061-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande d'attribution d'une subvention de la Présidence (Ecole Doctorale « Sociétés, Temps, Territoires »)

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'attribution de subvention de l'Ecole Doctorale Sociétés, Temps, Territoires (STT) à l'Université Bretagne Loire (UBL) pour les frais d'inscription de dix étudiants.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 14 mai 2018

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **25 mai 2018**

LISTE DEFINITIVE DES DOCTORANTS INSCRITS AUX DOCTORIALES 2018 POUR
FRAIS D'INSCRIPTION L'ED STT à l'UBL

Décision de paiement validée par le conseil de l'ED STT le 17 avril 2018

STT	Université d'Angers	BENDIMERAD	Sonia
STT	Université de Bretagne Occidentale	PAULET	Matiline
STT	Université de Nantes	BAGNON	Lobry Abel
STT	Université de Nantes	MESSAOUDI	Taous
STT	Université de Rennes 2	HOUNKPATIN	Houévi
STT	Université de Rennes 2	KPODEKON	Edith
STT	Université de Rennes 2	BARDON	Helene
STT	Université de Rennes 2	LEFEBVRE	Celine
STT	Université du Maine	SUFO KANKEU	Richard
STT	Université du Maine	VARELA FERNANDEZ	Dario Ramon

Coût individuel 300 euros par doctorant

Total dû Doctoriales | UBL : 3 000 euros